



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **12 septembre 2011**

Délibération n° 2011-2382

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Création d'une voie nouvelle entre les rues Jacques Tati et Rouget de l'Isle - Individualisation d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Madame Dubos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 2 septembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 14 septembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Giordano, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Sécheresse (pouvoir à M. Lebuhotel), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Chabert (pouvoir à M. Buffet), Deschamps (pouvoir à M. Sturla), Fleury (pouvoir à M. Suchet), Galliano (pouvoir à M. Guimet), Gléréan (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Mme Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Nissanian), M. Vial (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Appell, Braillard, Gillet, Morales.

Séance publique du 12 septembre 2011**Délibération n° 2011-2382**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Création d'une voie nouvelle entre les rues Jacques Tati et Rouget de l'Isle - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 août 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté a approuvé, par délibération n° 2010-1567 du 28 juin 2010, l'aménagement d'une voie nouvelle située entre les rues Rouget de l'Isle et Jacques Tati, dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014, sur la commune de Vaulx en Velin.

L'emprise de cette voie croise l'avenue Roger Salengro.

Les lotissements bordant les emplacements réservés de voirie 61 et 97 datent de 2005. Les riverains empruntent des chemins provisoires sans issue pour accéder à leur domicile. Le maillage du quartier serait renforcé par cette nouvelle voie et donnerait un accès direct à la zone commerciale des "7 chemins". La partie existante de la rue Jacques Tati se raccordera sur le futur boulevard urbain est (BUE) avant le giratoire du croisement avec l'avenue Franklin Roosevelt.

L'avenue Roger Salengro agit actuellement comme une frontière entre les côtés est et ouest de ce secteur. Peu de voies existantes traversent cet axe majeur qui relie le nord au sud de la commune.

Pour se déplacer d'un côté à l'autre, un itinéraire complexe doit être emprunté et n'est pas envisageable à pied. Les cheminements piétonniers sont pratiquement inexistantes et non adaptés aux personnes à mobilité réduite.

A ce jour, les services urbains, notamment la collecte des ordures ménagères, rencontrent d'importantes difficultés à réaliser leurs missions quotidiennes. Les camions de la collecte empruntent des voiries dont la structure n'est pas adaptée au trafic des poids lourds, ce qui entraîne un entretien récurrent et onéreux.

La création d'un maillage désenclavera ce secteur et facilitera la jonction avec l'avenue Roger Salengro et le BUE.

Les objectifs du projet sont :

- raccorder les quartiers est et ouest aux axes majeurs,
- améliorer la circulation des véhicules de la collecte des ordures ménagères,
- organiser le stationnement,
- développer les déplacements doux,
- intégrer des végétaux à l'aménagement.

Les principes d'aménagement sont :

- la création d'une voie nouvelle, 106 mètres sur la rue Rouget de l'Isle et 109 mètres sur la rue Jacques Tati pour une emprise de 15 mètres à 19 mètres de large,
- la création de stationnements,
- la création de trottoirs accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR) sur 430 mètres,
- la création d'un carrefour sécurisé et adapté aux PMR avec 4 abaissements de bordures de trottoirs et bandes podotactiles,

- la réalisation de plantations d'alignement.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- études : en 2011,
- acquisitions foncières : en 2011-2012 - trois parcelles sont à acquérir et deux autres à régulariser,
- travaux : en 2012-2013.

Le montant estimé pour les études et les frais liés aux acquisitions foncières est de 175 000 €. Il se répartit de la manière suivante :

- études : 25 000 € (plans topographiques, sondages, coordination sécurité et protection de la santé (CSPS), bureau d'études),
- acquisitions foncières : 150 000 €,
- travaux : 480 000 €.

Le conseil de Communauté est sollicité pour l'individualisation de l'autorisation de programme relative aux études et aux travaux pour un montant de 655 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve les travaux de création de la voie nouvelle entre les rues Jacques Tati et Rouget de l'Isle à Vaulx en Velin.

2° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement, sur l'opération n° 2581 pour un montant total de 655 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartie selon l'échéancier suivant :

- 175 000 € en 2011,
- 80 000 € en 2012,
- 400 000 € en 2013.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 septembre 2011.